

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 mars 2018 à 20 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absente excusée : Nathalie BERT.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF : Sous la présidence de Jean-Claude PERRAULT, le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017 qui laissent apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé	244.728,51 euros.
Excédent d'investissement	100.034,22 euros.
Déficit des restes à réaliser	171.384,00 euros.
Soit un besoin de financement de	71.349,78 euros

AFFECTATION DU RESULTAT : Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation	244.728,51 euros.
Affectation en réserve	71.349,78 euros.
Report en fonctionnement	173.378,73 euros.
Résultat d'investissement reporté	100.034,22 euros.

CONTRAT AECI : Le maire précise qu'un contrat liait la commune avec l'entreprise AECI pour l'entretien des deux systèmes d'assainissement du lotissement de la Vesvre et de la Maison du Temps Libre. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « assainissement » a été transférée à la Communauté de Communes et de ce fait ce contrat a été revu. Le conseil municipal donne son accord sur la nouvelle proposition de contrat qui ne concerne plus que la micro-station, de la Maison du Temps Libre.

TRAVAUX EN COURS : Le maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement du local associatif en précisant que les démarches concernant les branchements des divers réseaux (eau potable, électricité et téléphone) ont été entreprises afin que le bâtiment puisse être opérationnel aux alentours du 20 avril prochain.

REUNION AVEC ATD : Le maire fait le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 2 mars 2018 avec l'Agence Technique Départementale chargée de l'étude d'aménagement de la future « maison des associations ».

DEVIS : Le conseil municipal accepte le devis proposé par les établissement FEUVRIER concernant le changement de plusieurs extincteurs arrivés à date de renouvellement.

CEREMONIE : Le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par Mr GUILLEMIN, Président de l'association « Les Diables Bleus » qui souhaiterait organiser une cérémonie à MONTAGNY en plantant un tilleul en reconnaissance des habitants de la communes tués au champ d'honneur pendant la première guerre mondiale. Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'organisation de cette cérémonie qui devrait se dérouler le dimanche 4 novembre 2018. Le lieu de plantation pourrait se situer sur le parcours du futur chemin piétonnier en bordure de la RD 23.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe le prochain conseil à la date du vendredi 6 avril 2018 à 20 heures 30.